

**MAIRIE
DE
SAINT ROMAIN
CHARENTE**

Code Postal 16210

Tel : 05 45 98 51 25

Fax : 05 45 98 56 96

Email : mairie.stromain@wanadoo.fr

Le Petit Rominois

JOURNAL D'INFORMATIONS COMMUNALES

⇒ ★ Août 2019 N°48 ★ ⇐

ETAT CIVIL :

Naissance :

Le 31 juillet 2019 **Malia, Jeanne, Micheline FOUASSIER** est née à Soyaux (Charente), fille de **Cyril Thibault FOUASSIER** et de **Jennifer PORTE** domiciliés au lieu-dit « L'Aubrie ».



Toutes nos félicitations et tous nos vœux de bonheur.

Mariage de:

M. FOUASSIER Cyril Thibault fils de **M. FOUASSIER Bruno Dominique** et de **Mme LOUIS Andrée, Alice** avec **Mme PORTE Jennifer**, fille de **M. PORTE Didier** et de **Mme FRANCK Marie-Christine** domiciliés lieu-dit « L'Aubrie » à Saint Romain. Le mariage a eu lieu, le seize mars 2019



Tous nos compliments et nos meilleurs vœux de bonheur.

Décès :

Mme CAILLAUD Bernadette est décédée à SAINT-AULAYE-PUYMANGO (Dordogne), le 17 Mars 2019 à l'âge de 54 ans. Elle demeurait au « 10 Lotissement Les Vignes ».

Mme DESVIGNE Danielle épouse de **M. Pierre FITTE**, est décédée à BARBEZIEUX SAINT HILAIRE (Charente), le 9 Avril 2019 à l'âge de 78 ans. Elle demeurait lieu-dit « Les Planauds ».

M. VOUILLAC Ismaël époux de **Mme Simone GAUTROT**, est décédé à SAINT-MICHEL (Charente), le 13 Avril 2019 à l'âge de 83 ans. Il demeurait au lieu-dit « Le Bournet ».

M. LIAIGRE Jean-Claude époux de **Mme Michelle LAMBERT DE BEAULIEU**, est décédé à BARBEZIEUX-SAINTE-HILAIRE (Charente) le 20 Avril 2019 à l'âge de 78 ans. Il demeurait au « 2 Lotissement Les Maines ».

Mme RAYNAUD Jeanne veuve de **M. Eugène LACOUR**, est décédée à SAINT-AULAYE-PUYMANGO (Dordogne) le 24 Mai 2019 à l'âge de 88 ans. Elle demeurait au lieu-dit « L'Aubrie ».

M. SOUVETON Joseph époux de **Mme Paule PERDRAUT** est décédé à SAINT-AULAYE-PUYMANGO (Dordogne) le 25 juillet 2019 à l'âge de 78 ans. Il demeurait au lieu-dit « Fontfaut ».

Inhumation

M FAVREAU Martial, est décédé à PONTCHÂTEAU (Loire-Atlantique) le 18 Février 2019 à l'âge de 59 ans. Il demeurait à PORNICHET (Loire-Atlantique).

Mme NOGA Delphine épouse de **M. BROTREAUD Laurent**, est décédée à TORSAC (Charente) le 14 Avril 2019 à l'âge de 39 ans. Elle demeurait à TORSAC.

A ces familles, nous adressons nos très sincères condoléances.

NOUVEAUX HABITANTS :

Rue des Randonneurs:

M. et Mme TREFOUX au N°1.

Lotissement Les Vignes :

M. et Mme MAUPEUX au n°15.

Lotissement Les Hauts de Fontblanche :

Mme BARON au n°11

Boisseau :

M. DE KOCHKO et **Mme JAMBON** et leurs enfants.

Rue du Mondoux

Mme FERREIRA-REIS et ses enfants au n°5.

Sac

M. et Mme DENOYELLE

Bienvenue à eux.

Multiple Rural :

Horaires à compter du 1^{er} septembre : le multiple rural est ouvert

le lundi de 9h30 à 12h30 et de 16h à 18h30,

le **mardi et mercredi** de 9h à 12h30 et de 16h à 18h30,

le **jeudi de 9h à 12h30 fermé l'après midi**

le **vendredi** de 9h à 12h30 et de 16h à 18h30,

le **samedi et le dimanche de 9h30 à 12h.**

Nous vous rappelons que vous pouvez trouver **pain frais, épicerie, fruits et légumes, produits frais, produits ménagers mais aussi les journaux, le point vert (retrait d'argent), les timbres postes et également du gaz.**

N'oubliez pas de faire réserver votre **poisson frais et vos crustacés selon la saison** pour le vendredi et le samedi.

Téléphone : 05 17 21 60 97

INFORMATIONS :

Ordures ménagères

SACS JAUNES :

Le vendredi matin tous les quinze jours sauf cas particuliers pour certains villages.

Puycheni, Laubrie, Le Petit Mainot, Thiollet, Foncharrière ramassage le jeudi après-midi tous les quinze jours.

Le Marzat ramassage le mardi après-midi tous les quinze jours.

SACS NOIRS :

Tous les jeudis après-midi sauf cas particuliers pour certains villages.

Puycheni, Laubrie, Le Petit Mainot, Thiollet, Foncharrière ramassage tous les lundis après-midi.

Le Marzat ramassage tous les lundis matin.

Important les points de ramassage sont exclusivement réservés aux riverains. Lorsque les bacs sont pleins, il serait préférable d'apporter vos sacs la veille du ramassage pour éviter l'amoncellement de déchets qui entraîne rapidement odeurs, problèmes de propreté et d'esthétique pour les personnes qui vivent aux abords.

Vous avez en pages 10, 11 et 12 un petit rappel de Calitom pour le tri des déchets.

Il est interdit de déposer tout objet n'appartenant pas à ces listes sous peine de sanction.

Merci de votre compréhension

Pour plus d'informations, contactez le N° Vert 0 800 500 429 ou bien le site internet www.calitom.com

Déchetterie de Nabinaud : (05 45 98 40 75)

Horaires d'ouverture :

Lundi, jeudi et samedi de 9 h 12 h et de 14 h 18h.

Et le mardi de 9 h à 12 h.

Fermeture les mardis après-midi les mercredis vendredis et dimanches toute la journée.

RAPPEL CONCERNANT LES BENNES A VERRE

Il est interdit de déposer le verre à côté des bacs noirs et jaunes.

Vous avez trois endroits à votre disposition :

Place de l'Ecole, Lotissement les Vignes, A côté du garage communal.

Merci de respecter ces lieux

Déjections canines

Deux poubelles destinées au ramassage des déjections canines sont mises à disposition des propriétaires de chiens. L'une est située rue des randonneurs l'autre sur le côté de l'église. Merci de respecter la propreté du Bourg.

CARTE D'IDENTITE

Depuis le mois de mars 2017 nous ne sommes plus habilités à délivrer les cartes d'identités, il faut donc se rendre à la Mairie de Montmoreau ou de Ribérac. Vous devez dans un premier temps venir chercher en mairie l'imprimé de demande de carte d'identité et ensuite prendre rendez-vous avec la mairie de Montmoreau ou de Ribérac afin de déposer la demande ainsi que les pièces justificatives. La carte est à retirer dans la mairie choisie.

Recensement pour le Service National :

Une obligation (un rappel)

Depuis la suspension du service national, **le recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date d'anniversaire, ils doivent s'inscrire à la mairie du domicile, avec présentation d'une pièce d'identité nationale. L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'Etat.

Pour toutes les personnes en incapacité de se déplacer, des rendez-vous individuels peuvent être organisés près de chez vous.

Pour plus d'informations, contactez le 05 16 09 75 15 ou 05 16 09 69 78.

Les activités du Conseil Municipal :

Réunion du jeudi 7 février 2019 :

Compte rendu du repas des Aînés du 13 janvier 2019

Cette année, le repas annuel a eu lieu le 13 janvier 2019, 110 personnes ont pu en bénéficier dont 23 accompagnants. Nous remercions l'orchestre Diapason pour leur animation très appréciée par chacun. Nous rappelons que toutes les personnes qui n'ont pu assister au repas, ont tout de même reçu leurs petites étrennes à domicile.

Suite des travaux du chemin blanc des Petites Bertandries

Les travaux sur le chemin blanc des Petites Bertandries n'ont pas été totalement terminés il est donc nécessaire d'effectuer les réparations restantes. L'entreprise Naudin a été retenue.

Achat d'un chargeur pour le tracteur

Proposition d'achat d'un chargeur pour le tracteur John Deere. 4 devis sont présentés. Le CM choisit le chargeur MX des Etablissements GUENON.

Travaux sur chemins blancs du Marzat et des Petites Bertandries

Les travaux sur les chemins blancs des Petites Bertandries et du Marzat sont nécessaires, l'entreprise Naudin a été retenue pour effectuer les réparations.

Remboursement des frais de formation certiphyto à M. MONTENON

M. MONTENON Christian a suivi une formation de 2 jours à l'Oisellerie pour obtenir le certiphyto. Les frais afférents à ce stage lui seront remboursés.

Approbation du rapport de la CLECT du 24 Janvier 2019

Mme le Maire donne lecture du compte rendu de la commission d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) de la CDC Lavalette Tude Dronne qui s'était réunie le 24 Janvier 2019 concernant les scénarii de revoiture des AC. Elle vise un double objectif : aboutir à une équité dans le financement des compétences et permettre à la CDC de financer ses compétences. Cette revoiture n'est pas liée à un transfert de charges ou à restitution de compétence. Suite à de nombreuses réunions organisées avec un cabinet spécialisé deux scénarii ont été présentés. Le CM se prononce en faveur du scénario 1 et de l'évolution de l'AC de la commune pour un montant de 2 951.00€ et approuve ainsi la nouvelle AC pour un total de 64 926.00€ pour 2019.

Présentation Budget Régie des transports, photovoltaïque, assainissement CA 2018 et proposition Budget 2019

Mme le Maire présente le CA 2018 et le budget 2019 pour la Régie des Transports, le photovoltaïque et l'assainissement. Le vote se fera lors de la prochaine réunion du CM.

Questions diverses

La date du 9 Mars est retenue pour le vote des budgets.

Réunion du samedi 9 Mars 2019:

Lotissement Fontblanche : lots Bis

Mme le Maire explique que le lotissement les Hauts de Fontblanche est composé de 15 lots dont 3 non constructibles et qu'il serait judicieux de conserver ces derniers dans le domaine communal sachant qu'ils

n'apportent aucun intérêt aux futurs acquéreurs. Le CM souhaite garder ces terrains.

Examen et vote des subventions et des taux communaux

Vote des subventions aux différentes associations et organismes pour un montant de 4 472.00€.

Le CM ne souhaite pas, encore cette année, augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales. Il reconduit les taux précédents à savoir :

Taxe d'habitation : 8.43%

Taxe foncière bâtie : 22.46%

Taxe foncière non bâtie : 39.74%

Examen des subventions

Vote des subventions aux différentes associations et organismes pour un montant de 4 472.00€.

● Subventions et participations des montants retenus.					
ADMR du canton	400 €	Foot. Aubeterre	200 €	Sté de Chasse St Rom.	230 €
Chambre des métiers	200 €	Lutte contre les nuisibles	1 000 €	Comité des Fêtes St Rom.	350 €
Prévention routière	40 €	CAUE	67 €	Ass. Promo Veau de Chalais	100 €
Croix Rouge	40 €	PACT	25 €	Le Vélo Club	500 €
Restaurant du cœur	100 €	Canoë	100 €	Autres Subv. Div.	250 €
Banque Aliment.	50 €	Prophylaxie Ted	60 €	Ass. Détente	150 €
Don du sang	80 €	CIFOP	50 €	Maison familiale	50 €
Lutte contre le cancer	100 €	FOPAC	30 €		
Ass. Loisirs St Rom.	150 €	Amicale Laïque St Rom.	150 €		

Réunion du Samedi 9 Mars 2019 (suite):

Vote des différents budgets : compte administratif, compte de gestion et budget primitif de l'assainissement, du photovoltaïque, de la régie des transports, du lotissement et de la commune.

Présentation des excédents de clôture qui ressortent à la fin de l'exercice 2018 :

Assainissement :

- Report à nouveau ligne 002 59 238.23 €

- Investissement recettes ligne 001 3 092.09 €

Photovoltaïque:

- Report à nouveau ligne 002 29 110.78 €

- Investissement recettes ligne 001 25 504.65 €

Régie des transports :

- Report à nouveau ligne 002 13 231.37 €

- Investissement recettes ligne 001 5 554.94 €

Lotissement :

- Investissement dépenses ligne 002 : 1.01 €

- Report à nouveau ligne 002 20 755.06 €

Commune :

- Report à nouveau ligne 002 567 424.71 €

- Investissement recettes ligne 001 38 212.43 €

- Investissement recettes 1068 150 000.00 €

Présentation du budget primitif 2019

Assainissement :

Examen de la section de fonctionnement :

Le budget s'équilibre à la somme de 100 340.00€. Il comprend :

- **Fonctionnement recettes** : produits des services : 27 741.00€, subventions d'exploitation : 4 000.00€, produits financiers : 10.77€, amortissements subv. :

9 350.00 €, résultat reporté : 59 238.23 €.

- **Fonctionnement dépenses** : charges à caractère général : 31 920.40€, charges de personnel : 24 000.00€,

redevance pour modernisation : 2 500.00€, autres charges de gestion courante : 5 200.00€, charges financières : 5 823.91€, Charges exceptionnelles : 100.00€, dépenses imprévues : 4 000.00€, dotations aux amortissements et provisions : 17 100.00€, Virement à la section d'investissement : 9 695.69€.

Examen de la section d'investissement :

Le budget s'équilibre à la somme de 29 887.78€. Il comprend :

- **Investissement recettes** : amortissement des immobilisations : 17 100.00 €, Virement sec.

Fonctionnement : 9 695.69€, Excédent de fonctionnement : 3 092.09€.

- **Investissement dépenses** : amortissements : 9 350.00 €, emprunts : 6 950.00 €, travaux assainissement : 12 700.00 €, dépenses imprévues : 887.78€.

Photovoltaïque :

Examen de la section de fonctionnement :

Le budget est voté en suréquilibre en recettes pour la somme de 49 001.00€ et en dépenses pour la somme de 28 678.00€. Il comprend :

- **Fonctionnement recettes** : ventes de produits : 17 000.00 €, amortissements subv. : 2 870.00 €, Produits divers : 20.22€, résultat reporté : 29 110.78 €.

- **Fonctionnement dépenses** : charges à caractère général : 16 600.00€, autres charges de gestion courante : 20.25 €, charges financières : 3 877.75 €, dotations aux amortissements et provisions : 7 930.00 €, dépenses imprévues : 250.00€.

Examen de la section d'investissement :

Le budget est voté en suréquilibre en recettes pour la somme de 33 434.65€ et en dépenses pour la somme de 23 420.00€. Il comprend :

- **Investissement recettes** : amortissement des immobilisations : 7 930.00 €, solde d'exécution reporté : 25 504.65€.

- **Investissement dépenses** : installation matériel et outillage technique : 15 000.00 €, dépenses imprévues : 1 000.00 €, amortissements des subventions : 2 870.00 €, emprunts : 4 550.00 €.

Régie des Transports :

Examen de la section de fonctionnement :

Le budget est voté en suréquilibre en recettes pour la somme de 13 231.37€. Il comprend :

- **Fonctionnement recettes** : résultat reporté : 13 231.37 €.

Examen de la section d'investissement :

Le budget est voté en suréquilibre en recettes pour la somme de 5 554.94€. Il comprend :

- **Investissement recettes** : excédent à reporter : 5 554.94 €

Lotissement :

Examen de la section de fonctionnement :

Le budget s'équilibre à la somme de 150 587.85 €. Il comprend :

- **Fonctionnement recettes** : stocks de terrains : 131 576.84 €, ventes de terrain : 19 000.00 €, produits divers : 10.00 €, résultat reporté : 1.01 €.

- **Fonctionnement dépenses** : achats matériel, équipements et travaux: 10 000.00€, terrains à aménager : 25 846.84 €, charges diverses : 82.79 €, variation de stocks : 114 658.22 €.

Examen de la section d'investissement :

Le budget s'équilibre à la somme de 161 260.12€. Il comprend :

- **Investissement recettes** : stocks terrains en cours : 140 505.06 €, solde d'exécution reporté : 20 755.06€.

- **Investissement dépenses** : stocks terrains en cours : 131 576.84 €, avance commune 29 683.28€.

Commune :

Examen de la section de fonctionnement :

Le budget s'équilibre à la somme de 998 691.00 €. Il comprend :

En dépenses : Fournitures diverses 47 500.00€, Frais de personnel 127 700.00 €, impôts et taxes 8 000.00 € travaux services extérieurs et autres charges 99 850.00 €, indemnités de fonctions 22 950.00 €, Attribution de compensation 64 000.00 €, participations et contingents 11 400.00 €, allocations subventions : 4 472.00 €, charges diverses de gestion courante 500.00 €, dépenses imprévues 27 473.78 €, frais financiers 6 000.00 €, charges exceptionnelles 5 000.00 €, excédent de fonctionnement capitalisé 573 845.22 €.

En recettes : Produits d'exploitation 11 050.00 €, impôts directs et taxes 185 000.00 €, dotations et subventions 180 800.00 €, produits domaniaux 54 100.00 €, autres produits financiers : 16.29€, subventions exceptionnelles : 300.00€, produits antérieurs 567 424.71 €.

Examen de la section d'investissement :

Le budget s'équilibre à la somme de 1 050 583.28€. Il comprend :

En dépenses : Remboursement d'emprunt 17 500.00 €, dépôts et cautionnements 1 500.00 €, travaux bâtiments et génie civil 981 100.00 €, dépenses imprévues 50 483.28 €.

En recettes : FCTVA 60 000.00 €, pré-l. sur recettes de fonctionnement 573 845.22 €, dépôts et cautionnement

1 501.90 €, autre immo. Financières : 29 683.28 €, solde d'exécution reporté 38 212.43 €, recettes d'équipement : 197 340.45 €, Excédent de fonctionnement : 150 000.00 €.

Réunion du mardi 30 Avril 2019 :

Contrat M. Boulanger

Mme le Maire informe le CM que le contrat de M. BOULANGER prendra fin le 31 Mai 2019 mais qu'il peut être prolongé d'un an. Le CM est favorable à la prolongation du contrat.

Modification des statuts de la fourrière

Suite à l'entrée des communes nouvelles dans le syndicat mixte de la fourrière il y a lieu de modifier les statuts. Il s'agit des collectivités d'Aigre, de Terres de Haute Charente, de Val d'Auge, de Rouillac et Courcôme.

Report de la prise de compétence eau et assainissement

Madame le Maire rappelle que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux CDC des compétences eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2020. La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif permettant ce transfert au 1^{er} janvier 2026. Le CM ne s'oppose pas au transfert automatique de cette compétence au 1^{er} janvier 2026.

Modification du règlement du cimetière

Le Conseil Municipal décide de fixer un délai de 5 ans pour les nouveaux habitants qui souhaitent acquérir une concession.

Achat d'un véhicule

Mme le Maire présente un devis de la société Gadrat Blancheton pour un Peugeot Partner. Le conseil donne son accord pour l'achat.

Questions diverses

Organisation des élections européennes du 26 Mai 2019.

Réunion du mercredi 8 Mai 2019 :

Pistes forestières : choix du notaire et travaux

Mme le Maire explique qu'afin de pouvoir effectuer les travaux concernant les pistes forestières, il est nécessaire de régulariser l'emprise de celles-ci. Pour ce faire la commune doit faire l'acquisition de ces terrains privés. Le CM approuve l'acquisition de ces terrains moyennant l'euro symbolique et sollicite Me Tetouin notaire à Chalais pour la rédaction des actes.

Travaux local de rangement à côté de la salle des fêtes et boulodrome.

Madame le Maire donne le résultat des différents devis. Après leurs examens le CM décide de retenir l'entreprise Dumas et Geay pour la maçonnerie, M. Nicolas Patrick pour la charpente et les menuiseries extérieures, M. Gouwy Cyril pour l'électricité et la plomberie ainsi que l'EIRL Geay Alexis pour le carrelage et la faïence.

En ce qui concerne le boulodrome, situé à côté du terrain de tennis, après examen des différentes propositions le CM décide d'attribuer les travaux à l'entreprise Naudin TP pour le terrassement et l'aménagement. Le CM décide de confier le suivi de l'ensemble des travaux à M. Guedo architecte.

Jardin du souvenir

Mme le Maire présente le devis pour l'achat et la pose d'une stèle et d'un banc par l'entreprise GOUWY pour un montant de 4 850.00€. Le CM donne son accord.

Un devis sera demandé à l'entreprise NAUDIN pour la pose de bordures. Une stèle et 1 banc vont être posés par l'entreprise GOUWY et un entourage avec bordures sera réalisé par l'entreprise NAUDIN.

Distribution des cartes électorales et bureau de vote
Les membres du CM distribueront les cartes électorales.

Réunion du mercredi 26 Juin 2019:

Avancement de grade personnel communal
Suite à l'avancement de grade de Mme HERVOCHE et après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire il y a lieu de créer le poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} Classe.

Clôture du budget transports scolaires
Le transport scolaire n'étant plus assuré par la municipalité il y a lieu de clôturer le budget annexe de la Régie des Transports. Les excédents soit 13 231.37€ pour le fonctionnement et 5 554.94€ en investissement seront intégrés au budget principal de la commune.

Travaux voirie
Après examen des devis établis par le cabinet MERLIN les travaux de voirie 2019 retenus se feront sur une partie des voies communales de la Baillargerrie, Fontblanche et des Planauds pour respecter la somme allouée par la CDC.

Résultat du marché des pistes forestières

Mme le Maire donne le résultat du marché passé en procédure adaptée concernant la création de cinq pistes forestières DFCL, de deux chemins d'exploitation et de deux places de dépôt, seulement trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Vu le rapport d'analyse et le tableau de classement des entreprises étudiés par la commission et compte tenu des différentes observations Mme le Maire décide de retenir l'entreprise SAS DUPUY Père et Fils.

Repas de l'ADMR à Bellon dimanche 30 Juin 2019

Le traditionnel repas de l'ADMR aura lieu le dimanche 30 juin 2019 à Bellon.

Questions diverses

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Valérie RULIN institutrice concernant son départ de l'école communale.

Information sur la restructuration des trésoreries. Une motion sera prise concernant l'évaluation des cartes des trésoreries publiques.

Restaurants collectifs, cantine approvisionnement en produits locaux. Echange de courrier avec la CDC.

Bilan des trois jours de festivités course cycliste, feu de Saint Jean et Brocante.

Vélo Club – St Romain

Le vélo club a organisé dans son 1er semestre 2019 5 courses cyclistes.

Son assemblée Générale se tiendra courant OCTOBRE.

Il organisera au mois de novembre 2019 son repas dansant et la journée du Téléthon le 2^{ème} week-end de décembre 2019 ouverte à tous

L'A.D.M.R.

Rappel : la personne responsable de l'association sur notre Commune est :

- Mme CLOUZEAU ☎ 05 45 98 17 01

Une permanence est assurée à Aubeterre ☎ 05 45 98 40 81

Le mardi 8h30 à 10h, Le mercredi de 9h à 10h15, Le jeudi de 8h30 à 10h, L'agent administratif tient une permanence tous les lundis de 9h30 à 12h00

En cas d'urgence le 05 45 37 00 50 est à votre disposition à Saint Yrieix.

L'ADMR vous propose des repas chauds et savoureux réalisés par la maison de retraite de Chalais, livrés à votre domicile entre 11 h 30 et 13 h

Contactez : Mme CONSTANTIN ☎ 05 45 98 16 59, Mme BENOIT ☎ 05 45 98 40 96
OU 06 12 91 69 28

Le repas et la fête de l'ADMR ont eu lieu à Bellon le dimanche 30 juin 2019.

L'association remercie tous les maires du canton, ainsi que le personnel bénévole de l'ADMR et des communes pour cette organisation.

Le Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes a été ravi de pouvoir vous offrir trois jours festifs au mois de juin. Même si cela a été un investissement humain important, c'est avec plaisir que nous l'avons assumé. La plus belle récompense a été la participation du public durant ces trois jours. Notre joli bourg a accueilli avec succès la brocante. Les exposants ont été ravis du site. Il va sans dire que nous reconduirons ces animations l'année prochaine pour la St-Jean 2020.

Merci à tous.

La société de chasse

Le nombre de chasseurs demeure stable, avec 50 cartes de sociétaire et 17 cartes spéciales gros gibiers.

Au cours de la saison de chasse, la société a lâché environ 300 pièces de gibiers (faisans et perdreaux) et a organisé, du 15 août 2018 jusqu'au 31 mars 2019, 58 battues de gros gibiers et a répondu de son mieux aux demandes des propriétaires et agriculteurs pour chasser et détourner les nuisibles des cultures. Ainsi 40 chevreuils, 20 sangliers, 21 renards et un cerf de 140 kgs ont été prélevés sur la commune.

Trois évènements festifs ont eu lieu durant cette saison :

- Le repas de chasse du 03 Mars 2019 où l'on a accueilli 152 personnes qui ont pu savourer des rôtis de cerfs et des grillades de sangliers.
- Le 25 mars, le premier concours de chasse aux chiens courant sur lièvres et chevreuil, organisés par le groupement Beuronne.
- La journée randonnée (pédestre / trail / VTT) du 07 Juillet 2019 où 365 randonneurs se sont retrouvés sur les différents circuits et 252 convives sont restés pour manger des jambons de sangliers à la broche. Cette réussite est due à la participation indispensable des membres du groupement de la chasse du gros gibier (Rouffiac, Saint Quentin, Orival et Saint Romain) et des vététistes du club de vélos de St Romain qui ont participé au nettoyage des sentiers ainsi qu'à la préparation et au service du repas. Nous remercions tous ceux et celles qui ont œuvré, sans compter leur temps, pour faire de cette randonnée une fierté pour la Diane Rominoise.

La société de chasse tient à remercier vivement tous les propriétaires qui permettent aux chasseurs de pratiquer leur sport et plus particulièrement aux propriétaires qui ont accueilli la randonnée ce qui a contribué à son franc succès au sein de cette magnifique forêt rominoise.

Pour commencer la prochaine saison de chasse, la vente des cartes aura lieu le samedi 07 Septembre 2019 de 9h 30 à 12h au local de chasse.

La soirée rôtis braisés organisée par le groupement de la Beuronne, aura lieu le samedi 05 octobre 2019 à 19H30 à la salle des fêtes de Rouffiac.

La société de chasse « Diane » de Saint Romain procédera à son assemblée générale le Vendredi 02 Aout 2019.

Nous vous souhaitons une très bonne rentrée et une très bonne saison de chasse. Nous restons à votre disposition pour tous renseignements.

Cordialement,

Le président Pascal DOUGAL et les membres du bureau.

Association Amitié Détente

**L'association reprendra son activité physique à la salle des fêtes tous les Jeudis début octobre de 18h30 à 19h30.
Dany vous y accueillera avec plaisir.**

Pour tous renseignements, téléphonez au 05 45 98 59 18 ;

L'Association Loisirs :



L'association Loisirs organise des randonnées tous les mardis matins dans des lieux différents.

Le programme est affiché sur le panneau d'affichage de la Maison de la Randonnée.

Les points marquants de ce 1er semestre sont:

- Galette après la marche le 1er mardi de janvier
- En avril, randonnée à Paussac Saint Vivien suivie d'un repas au restaurant à l'Isle

- En mai sortie annuelle en bus sur la journée: nous avons suivi le 'Sentier des Mines', à Cublac puis repas au restaurant. L'après midi nous avons visité 'les Jardins de l'Imaginaires' à Terrasson.

- En juin nous avons été reçu par le Club de Brie sous Chalais

pour la randonnée et repas offert par ce club
- En juin marche à La Jemaye avec pique-nique

Pour septembre, il est prévu, le mardi 10, une randonnée à partir du Moulin de Poltrot à Nabinaud, avec le Club de Brie sous CHALAIS. Puis repas sur le site du moulin avec les randonneurs du Club de Brie.

L'Assemblée Générale est prévue en novembre.

Venez nous rejoindre au sein de notre association.

Nous vous accueillerons avec plaisir et simplicité.

Vous pouvez venir de façon régulière mais aussi occasionnellement quand une sortie vous intéresse.

Renseignements :

Président : Jean-Marie TALLON 06 08 56 32 03

Secrétaire : Martine SEGALINI 06 81 52 00 28

La Vie Scolaire :

Après de nombreuses années à l'école de Saint Romain Mme RULIN nous quitte afin de préparer une formation dans le but de se consacrer aux élèves à besoins particuliers. De ce fait M. BECQUE sera directeur de l'école à la rentrée et continuera à enseigner auprès des CM1-CM2 et Mme LACHAAR CHAUVIN prendra la classe de CE1-CE2.

Les deux classes se composent comme suit :

CE1-CE2 avec pour enseignante Mme Lachaar Chauvin : 10 CE1 et 6 CE2

CM1-CM2 avec pour enseignant M. Becque : 12 CM1 et 8 CM2

Les départs pour la rentrée 2019-2020 :

17 élèves partent en 6^{ème} (BOCQUIER Matys, BRARD Marius, CHAN FOOK Maël, CHARMILLON Dylan, CONDEMINÉ Gaspard, FRANCK Amandine, GOURLIA Charlotte, GOUWY Corentin, INGREMEAU Célestine, LE DOEUFF Juliette, LE HIR Yann, MCCANN Charlotte, MIGNON Tess, MIMOUN Samuel, NYZAM Théo, OZTURK—COLNOT Delil, RANDELL Gabriel, WINSHEL Erwan).

Année scolaire 2019 – 2020

Année scolaire 2019-2020	Calendrier applicable aux écoles de la Charente (Zone A)
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 2 septembre 2019 au matin
Congés de TOUSSAINT	Du vendredi 18 octobre 2019 au soir au lundi 4 novembre 2019 au matin
Congés de NOEL	Du vendredi 20 décembre 2019 au soir au lundi 6 Janvier 2020 au matin
Congés d'hiver	Du vendredi 21 février 2020 au soir au lundi 9 mars 2020 au matin
Congés de PRINTEMPS	Du vendredi 17 avril 2020 au soir au lundi 4 mai 2020 au matin
FIN D'ANNEE SCOLAIRE	Vendredi 3 juillet 2020 au soir

PETIT RAPPEL DE CALITOM POUR LE TRI DES DECHETS

Sac jaune

Le recyclage évolue pour nous permettre de trier encore plus. Avec les papiers, les emballages en carton, aluminium, acier et briques alimentaires, la totalité des emballages en plastique peuvent désormais être triés. Ainsi, tous les emballages se trient.

Pensez à compacter les cartons pour éviter que ça déborde. Quelques principes de savoir vivre et de bon sens font la qualité de notre village.

Toutes les barquettes plastiques

barquettes_plastique.jpg



Tous les pots et boîtes plastiques

pots_et_boites_en_plastique.jpg



Tous les sacs et sachets plastiques

sacs_et_sachets_plastique.jpg



Toutes les briques, cartons, papiers (catalogues, cahiers, livres, journaux, magazines, enveloppes)

briques_cartons_et_papiers.jpg



Toutes les bouteilles d'eau, de jus de fruits, soda...

bouteilles_eau_jus_de_fruits_soda.jpg



Tous les flacons de produits de toilette et produits ménagers vides

flacons_produits_toilette_et_menager.jpg



Toutes les boîtes, bidons, barquettes et aérosols en métal

bidon_barquette_aerosol_metal.jpg



Tous les films plastiques

film_plastique.jpg



Les ordures ménagères sont composées des déchets qui n'ont aucune solution de recyclage ou de valorisation actuellement. Ces déchets sont désormais de moins en moins nombreux.

Ces déchets

- couches culottes, lingettes...
- essuie-tout et emballages sales...
- vaisselle cassée...
- objets en plastique ou composés de plusieurs matières...

Dans la poubelle noire

Les ordures ménagères doivent être jetées dans les sacs noirs.

Rappel sur la divagation des chiens

Le sujet a été développé sur le dernier Rominois mais n'a pas été entendu. Vous savez que tous chiens circulant sur le territoire de la commune doivent être munis d'un collier portant nom et adresse de leurs propriétaires et être tatoués ou posséder un puce. Une déclaration obligatoire des chiens dangereux de 1ère et 2^{ème} catégorie doit être faite à la mairie.

Propriétaires de chiens, vous devez trouver des solutions pour éviter la divagation et la gêne du voisinage, et ceci avant de les retrouver à la fourrière.

Pour la sécurité de tous, merci de respecter cet avis.